Le mystérieux crime de Paris-Plage

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Fait curieux, M. Biguet qui avait vu l'homme au trench coat blanc n'avait pas aperçu le cycliste en question, désigné par M. Matras.

Un point frappa l'attention des policiers. M. Biguet avait déclaré avoir vu un homme en manteau blanc. Or, le témoin qui se présentait se disant cet homme, portait non un manteau blanc mais un gabardine réséda.

Avant-hier, au cours du long interrogatoire nocturne qu'il subit, M. Matras portait encore cette ample gabardine. Comme on lui demandait son fameux trench coat blanc, sans se départir de son flegme, M. Matras répondit :

— Le trench coat ? le voici.

— Mais il n'est pas blanc ?

— M. Biguet aura mal vu. J'ai ce manteau depuis 18 mois, je l'ai acheté à Monte-Carlo et l'ai toujours porté depuis.

On n'insista pas alors, mais aujourd'hui l'affaire revient sur le tapis à Paris-Plage.

Qui a raison ?

Pour tirer l'affaire au clair, nous nous sommes livrés aujourd'hui à une enquête. Les résultats ne manquent pas, on va le voir, d'intérêt.

Nous avons vu, d'abord, le principal témoin M. Biguet, le contre-maître qui vit sur les lieux du crime le soir du drame, l'homme au trench coat.

— Vous avez bien vu cet homme ?

— Oui, parfaitement, répondit M. Biguet avec énergie.

— De quelle couleur était son manteau ?

— Blanc-jaune.

— Tirant sur le vert ?

— Pas du tout. Blanc-jaune, comme cela. — Et le témoin nous montre un papier de cette teinte qui se trouve dans l'herbe, sur le bord de la route.

Tout autest affirmatif, est un autre témoin employé au Casino, M. C... qui nous répond :

— Je connais très bien M. Matras, je le vois tous les jours.

— N'avez-vous vu en trench coat ?

— Oui, très souvent.

— Ces temps derniers, il avait une gabardine, pourquoi ?

— C'est qu'il a changé de pardessus.

La réponse est nette, catégorique.

Deux autres témoignages viennent encore contredire la version soutenue par M. Matras.

Une directrice d'une pension située au bout de la rue de Paris, à Berck-Plage, a connu M. Matras à Monte-Carlo et eut même, un jour, une altercation assez violente avec lui, au cours de laquelle le chef d'orchestre alla jusqu'à la frapper.

Cette dame avait reconnu à plusieurs reprises, M. Matras, à Paris-Plage, depuis le début de la saison. Il portait un trench coat blanc et Mme X..., nous précise :

« Vendredi dernier, je passais par la rue de Paris en compagnie d'une amie, quand j'aperçus Matras. Je fut frappée de ne plus le voir en blanc et je fis cette question à la dame qui m'accompagnait : « Tiens, il n'a plus le même manteau »

Ce témoignage confirme singulièrement les autres qui méritent d'être signalés.

Ainsi donc, quatre personnes au moins (qui dit si l'on cherchait, l'on n'en trouverait pas d'autres) affirment que le chef d'orchestre a porté un trench coat blanc.

Celui-ci, par contre, dit à qui veut l'entendre, aux policiers, aux journalistes qui l'interviewent, qu'il n'a jamais porté d'autre manteau que celui qu'il a actuellement, vêtement que nous avons vu et que nous trouvons de couleur verdâtre.

Qui a raison ? Qui dit la vérité ?

"Je n'ai jamais eu de trench coat blanc", nous dit M. Matras

Vers la fin de l'après-midi, nous avons pu joindre M. Matras à la terrasse d'un des principaux cafés de la riante station balnéaire. Comme nous lui faisons part des bruits étranges qui courent sur son compte, très calme avec le sourire, M. Matras répondit :

— « Quoique l'on dise, à aucun moment de ma vie, je n'ai eu de trench coat blanc. Je défie quiconque de prouver le contraire. J'ai un pardessus de drap marron qui date de trois ans et une gabardine réséda. Je ne puis rien dire de plus ».

M. Matras ajoute : « Quand même, c'est à n'y pas croire. Quel intérêt peut-on avoir à dire des choses pareilles ? ».

En terminant, M. Matras nous demande le recours qu'on peut avoir devant la Justice en pareil cas, contre les faux témoins.

De cette conversation, nous emportons l'impression que M. Matras est à l'aise et qu'il envisage l'avenir avec sérénité.

Un grave point à éclaircir

En relatant ces faits, les anomalies, les contradictions non nous gardons bien de porter une accusation quelconque, pas même un jugement. Nous consignons les déclarations qui nous ont été faites, sans plus.

Nous ne pouvons nous empêcher, cependant, de souligner le caractère troublant de ce trench coat qu'on a vu et qu'on ne voit plus. Il y a là un point de grande importance qui, à notre avis, demande à être éclairci.

Certaines personnes prétendent que c'est là la clef de l'énigme du Bois du Touquet. Ont-elles raison ? Ont-elles tort ? L'avenir le dira.

Marcel POLVENT.

Voyez

LE CITROËN

EN DERNIERE PAGE

Le vol mystérieux de Paris-Plage

LES RECHERCHES POLICIÈRES CONTINUENT

Au cours de la journée d'hier, les recherches ont continué activement en vue de retrouver les auteurs du cambriolage de la villa « Marita » à Paris-Plage, dont nous avons entretenu nos lecteurs.

En dépit des recherches menées par la Police mobile de Lille, la Sûreté Générale de Paris et M. Letort, commissaire de police de Paris-Plage, l'enquête ne paraît pas avoir donné de résultats sérieux. Il faudra la mener à Paris et à Reims, où les victimes du vol sont parties.

Avant de publier une PETITE ANNONCE avez-vous consulté sérieusement celles du " Réveil du Nord" répondu à toutes celles qui vous ont intéressé ?

Un paquet de chair découvert à Asnières a disparu mystérieusement

Jeudi, vers 0 h. 30, le jeune Labrillo, âgé de 19 ans, télégraphiste en service à la poste d'Asnières, a averti des gardiens de la paix, de service place Voltaire, à Asnières, qu'il venait de découvrir, en face le numéro 139 du quai d'Asnières, un volumineux paquet de chair sanguinolente enveloppé dans une bâche à rayures blanches et rouges et de vieux journaux.

En compagnie des gardiens de la paix, il se rendit sur les lieux. Mais ceux-ci ne purent que constater la disparition du paquet suspect. Des recherches minutieuses faites aussitôt aux alentours leur ont permis de retrouver dans l'herbe un couteau de boucher de grande taille ensanglanté et deux journaux déchirés et souillés de terre et de sang frais.

Le couteau, qui paraît neuf, a été acheté, ainsi qu'en fait foi une étiquette, chez un coutelier de l'avenue de Clichy ; les journaux paraissent anciens. Une battue faite aussitôt dans les environs n'a donné aucun résultat. Le commissaire de police d'Asnières a repris, jeudi matin, ses recherches et poursuit son enquête.

Après la grande kermesse de Lille

LE TIRAGE DES PRIMES OFFERTES PAR LA MUNICIPALITE AUX SOCIETES MUSICALES QUI ONT ADHERE AUX GRANDES FESTIVITES DE PENTECOTE.

Mardi 29 mai, à 15 heures, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, dans la salle des adjudications, sous la présidence de M. Richard Coolen, conseiller municipal, faisant fonctions d'adjoint, délégué aux fêtes, le tirage au sort des primes du festival.

Primes d'adhésions rapides. — 1re prime, 450 fr., L'Avenir de Camphin-en-Carambault ; 2e, 360 fr., Harmonie municipale de Lezennes ; 3e 270 fr., Harmonie municipale de Bertaimont ; 4e 180 fr., Harmonie municipale d'Haubourdin ; 5e, 130 fr., Harmonie de Barlin ; 6e 135 fr., Société Philharmonique de Frelinghien ; 7e, 90 fr., Fanfare de Phalempin ; 8e 90 fr., Trompettes Dévoués, de Marquette.

Primes individuelles aux sociétaires. — 5 primes de 180 fr. : aux tickets nos 4125 — 4552 8662 — 2907 — 9691. — 25 primes de 135 fr., aux tickets nos 4656 — 9289 — 8906 — 9800 — 2814 9612 — 3065 — 999 — 10953 — 6731 — 1890 1051 — 10291 — 3523 — 4349 — 9150 — 851 6501 — 6072 — 1705 — 1277 — 9178 — 4327 4774 — 1881

25 primes de 90 fr., aux tickets nos 1475 — 5152 24 — 1139 — 3707 — 2320 — 3658 — 10296 10527 — 392 — 10295 — 1547 — 9796 — 10133 10194 — 2571 — 6125 — 2472 — [illegible] — 4628 7020 — 93 — 4827 — 3974 — 9290

25 primes de 45 fr., aux tickets nos 2300 5022 — 6899 — 7559 — 1939 — 6132 — 7588 3612 — 3119 — 2816 — 3059 — 9418 — 1095 3053 — 1954 — 8736 — 9430 — 2473 — 4036 6838 — 8316 — 7521 — 4920 — 12900 — 2588

Primes générales de participation. — 1re prime, 4554 fr., Fanfare royale de Mont-à-Leux, Mouscron ; 2e, 3654 fr., Orphéon de Tourcoing ; 3e, 2754 fr., Fanfare « La Vétérante », Lomme ; 4e, 1854 fr., Fanfare « Trompettes Diane Avionnaise », Avion ; 5e, 1404 fr., Harmonie démocratique de Mouscron ; 6e, 756 fr., Fanfare de trompettes « L'Etendard », Rantigny (Oise) ; 7e, 954 fr., Fanfare municipale de Flines-lez-Raches ; 8e, 720 fr., Société Philharmonique de Frelinghien ; 9e, 630 fr., Fanfare « Les Intimes » de Tourcoing ; 10e, 540 fr., Fanfare « L'Union Musicale de Templeuve » (Belgique) ; 11e 450 fr., Fanfare Mineurs de Notre-Dame de Waziers ; 12e, 450 fr., Orphéon d'Essars-les-Béthune ; 13e, 450 fr., Harmonie de l'Industrie et du Commerce de Barlin ; 14e, 450 fr., Fanfare « Les Amis Réunis » de Wervicq ; 15e, 450 fr., Orphéon « L'Union Chorale » de La Gorgue ; 16e, 450 fr., Fanfare municipale de Louvencourt (Somme) ; 17e, 450 fr., Fanfare « Les Trompettes Dévoués » de Marquette, 18e, 450 fr., l'Harmonie « Les Vrais Amis » de Caestre ; 19e, 450 fr., Harmonie municipale de Mouvaux ; 20e, 450 fr., Orphéon mixte d'Haubourdin ; 21e, 360 fr., Fanfare « Les Enfants de Jaurès », d'Auberchicourt ; 22e 360 fr., Fanfare de Lauwin-Planque ; 23e 360 fr., Harmonie Municipale d'Hellemmes ; 24e, 360 fr., Fanfare de Trompettes « La Vaillante » de Saint-Omer ; 25e, 360 fr., Harmonie municipale d'Haubourdin ; 26e, 360 fr., Chorale « Les Amis de Berckem » à La Madeleine ; 27e, 360 fr., Fanfare « La Renaissance », de Biache-Saint-Vaast ; 28e, 360 fr., Fanfare « L'Union municipale » de Billy-Berclau ; 29e, 360 fr., Fanfare municipale de Zutkerque ; 30e, 360 fr., Fanfare municipale de Lys-lez-Lannoy ; 31e, 270 fr., Trompettes « L'Alliance Pérenchinoise », Pérenchies ; 32e, 270 fr., Fanfare municipale de Saint-André ; 33e, 270 fr., Fanfare « L'Avenir Musical » de Ronchin ; 34e 270 fr., Fanfare municipale à Willems ; 35e, 270 fr., Fanfare « L'Avenir » de Wattignies ; 36e, 270 fr., Harmonie municipale d'Annappes ; 37e, 270 fr., Harmonie des Cheminots d'Arras ; 38e, 270 fr., Fanfare « La Revanche » d'Abancourt (Somme) ; 39e, 270 fr., Fanfare libre de Quiévy-la-Motte ; 40e 270 fr., Cercle Symphonique d'Hellemmes-Lille ; 41e, 180 fr., Fanfare Sainte-Cécile de Bachy ; 42e, 180 fr., Fanfare municipale d'Haubourdin ; 43e, 180 fr., « Les Amis Réunis », de Marcq-en-Barœul ; 44e, 180 fr., Groupe Symphonique d'Orchies ; 45e, 180 fr., Fanfare municipale d'Erquinghem-sur-la-Lys ; 46e, 180 fr., Société Philharmonique d'Ascq ; 47e, 180 fr., Orphéon Chorale « Turgot » de Roubaix ; 48e, 180 fr., Fanfare de Phalempin ; 49e 180 fr., Fanfare « L'Avenir » de Loos ; 50e, 180 fr., Trompettes « La Revanche » d'Hemmes ; 51e, 180 fr., Fanfare « La Concorde », de Thumeries ; 52e, 180 fr., Fanfare Cycliste de Tourcoing.

Primes aux chefs. — 1re prime, 450 fr., M. Louis Lefebvre, chef de la Fanfare de Wez-Macquart ; 2e, 360 fr., M. Joseph Sallée, chef de la Fanfare « Les Anciens Elèves de l'Ecole » d'Hem, à Hem-Lenglet ; 3e, 270 fr., M. Demailly, chef du « Réveil Musical » de Roost-Warendin ; 4e, 180 fr., M. Alfred Bassery, chef de la Chorale « Les Amis de Berckem », à La Madeleine ; 5e, 135 fr., M. V. Berna [illegible], chef de l'Harmonie municipale d'Hellemmes-Lille ; 6e 13[illegible] fr., [illegible] Désiré Brouck, chef de la Fanfare municipale de Sailly-sur-la-Lys ; 7e, 135 fr., M. Henri Sieuw, chef de l'Orphéon « La Lyre Cominoise », à Comines ; 8e, 135 fr., M. Emile Wincke, chef de l'Harmonie municipale de Rosendaël ; 9e, 135 fr., M. Eugène Lemoine, chef de la Société chorale et instrumentale « Menestrel du Pic », d'Haisnes-lez-La-Bassée ; 10e 135 fr., M. Désiré Mansart, chef de la Fanfare Cycliste de Tourcoing ; 11e, 135 fr., M. Edouard Marichez, chef de l'Orphéon mixte « La Lyre Amicale » d'Haubourdin ; 12e, 135 fr., M. Cléophas Carlier, chef de la Fanfare municipale de Landas ; 13e, 135 fr., M. Amédée Cléré, chef de l'Orphéon de Vaudricourt (Somme) ; 14e, 135 fr., M. François Gilbert, chef de la Chorale « Edgard Tinel » d'Etterbeeck Bruxelles (Belgique) ; 15e 90 fr., M. Samuel Lowys, chef de la Fanfare municipale de Genech ; 16e, 90 fr., M. Charles Fruleux, chef de la Fanfare « La Renaissance, de Croix ; 17e, 90 fr., M. Marcel Facon, chef de la Fanfare municipale de Beaucamps-Ligny ; 18e, 90 fr., M. Albert Wiart, chef de la Fanfare municipale de Lauwin-Planque ; 19e 90 fr., M. Roget, chef de l'Harmonie municipale de Dourges ; 20e, 90 fr., M. Hector Dumont, chef de l'Harmonie « La Houille » d'Hénin-Liétard ; 21e, 90 fr., M. Etienne Duhamel, chef des Trompettes « L'Hazebrouckoise » d'Hazebrouck ; 22e, 90 fr., M. Lerouge, chef de la Fanfare municipale de Flers-Bourg ; 23e, 90 fr., M. Maurice Sergent, chef de la Fanfare « La Concorde », d'Ostricourt ; 24e, 90 fr., M. Alexandre Lemaire, chef de la Fanfare Municipale de Saint-André ; 25e, 90 fr., M. Julien Desimpel, chef de l'Harmonie municipale de Bousbecque ; 27e, 90 fr., M. Jean Deruyter, chef de la Fanfare royale de Mont-à-Leux, Mouscron ; 28e 90 fr., M. François Lubrez, chef de la Fanfare Sainte-Cécile de Bachy ; 29e, 90 fr., M. Théophile Lefebvre, chef de l'Harmonie « Onder Ons », de Wervicq (Belgique).

Primes d'éloignement. — 1re prime, 450 fr., Société de trompettes « Le Rappel » de Mignerette (Loiret) ; 2e, 450 fr., Fanfare de trompettes « L'Etendard » de Rantigny (Oise) ; 3e, 450 fr., Orphéon de Vaudricourt (Somme) ; 4e, 450 fr., Harmonie de Saint-Sauveur (Somme) ; 5e, 450 fr., Société royale de Berckem-lez-Anvers (Belgique) ; 6e 270 fr., Fanfare « Le Réveil Musical », de Saint-Ouen (Somme) ; 7e, 270 fr., Fanfare de Berteaucourt-les-Dames (Somme) ; 8e 270 fr., Fanfare de Louvencourt (Somme) ; 9e 270 fr., Chorale « Edgar Tinel », d'Etterbeeck-Bruxelles (Belgique) ; 10e, 270 fr., Club « Accordéonistes de Bruxelles », de Bruxelles (Belgique) ; 11e, 180 fr., Harmonie de Villers-Outréaux (Nord) ; 12e, 180 fr., Harmonie municipale de Rosendaël (Nord) ; 13e, 180 fr., Fanfare de Zutkerque (Pas-de-Calais) ; 14e 180 fr., Fanfare communale de Petite-Synthe (Nord) ; 15e, 180 fr., Harmonie municipale de Berlaimont (Nord) ; 16e, 180 fr., Fanfare « La Lyre », de Graincourt-lez-Avreincourt (Pas-de-Calais) ; 17e, 180 fr., Fanfare « L'Ecaillon » de Beaudignies (Nord) ; 18e 180 fr., Fanfare municipale de Louvignies-Quesnoy (Nord) ; 19e, 180 fr., Fanfare « La Vaillante » de Saint-Omer (Pas-de-Calais) ; 20e, 180 fr., Harmonie des Cheminots d'Arras (Pas-de-Calais).

Les Société qui n'ont pu toucher leurs primes au bureau installé, mardi, à l'Hôtel de Ville, les recevront par mandats. Au sujet des primes individuelles, les possesseurs des tickets sortis doivent adresser ces tickets au Service des Fêtes à la Mairie, en indiquant très lisiblement leurs nom, prénoms et adresse.

ÉMOUVANTS SAUVETAGES

A Saint-Just-Sauvage, M. Leno, employé dans un moulin, se promenait en barque sur le canal de la Haute-Seine, lorsqu'un enfant de sept ans tomba à l'eau et passa sous la vanne de décharge du moulin.

Aux cris poussés par les parents, un jeune homme, M. Maurice Amour, se jeta à l'eau tout habillé et réussit à sauver l'enfant à plus de 200 mètres du lieu de l'accident.

La mère de l'enfant, affolée, s'était jetée elle aussi, à l'eau, mais elle put être retirée par les passagers de la barque.

L'auteur du drame de Wasquehal s'est réfugié en Belgique

LA BICYCLETTE QU'IL VOLA LORS DE SON EVASION DE LOOS, A ETE RETROUVEE A MOUSCRON

Nous avons relaté que le nommé Jules Cyrille Krinydt, 34 ans, sujet belge, domicilié rue Lamartine, 134, à Wasquehal, qui avait été condamné à deux ans de prison pour coups et blessures, s'était évadé de la Maison Centrale de Loos-lez-Lille, le 14 Mai dernier.

Toutes les recherches entreprises aussitôt pour rattraper le fuyard, restèrent vaines.

D'autre part, le soir de l'évasion, on constatait à Haubourdin, le vol d'une bicyclette appartenant à M. Georges Delbarre. On en déduisit que l'évadé aurait bien pu s'en servir pour gagner la frontière.

On vient d'apprendre que l'auteur du vol de la bicyclette de M. Delebarre était en effet, Krinydt. Celui-ci a réussi sans encombre à gagner la frontière et à se réfugier en Belgique. La bicyclette de M. Delebarre a été retrouvée abandonnée à Mouscron par l'évadé.

Un "faiseur d'anges" à Bertry

UNE DES JEUNES FEMMES QU'IL « SOIGNA » SERAIT DECEDEE

Sur dénonciation de deux habitants de Bertry, dans le Cambrésis, une instruction est ouverte concernant les agissements d'un individu de la localité, accusé formellement d'avoir pratiqué des manœuvres abortives sur plusieurs jeunes filles et femmes, dont l'une serait décédée, il y a cinq ou six mois, des suites de ces pratiques.

Le procès-verbal d'enquête a été transmis à M. le procureur de la République et il pourrait se faire que l'auteur de ces actes criminels soit incessamment arrêté.

L'autopsie de la victime aurait lieu incessamment.

Un tirailleur s'est suicidé chez sa fiancée à Mons-en-Barœul

Richard Duponselle, originaire de Zegerscappel, sergent au 63e Régiment de Tirailleurs Marocains, était revenu ces jours derniers en permission chez son oncle M. Edmond Robillard, 12, rue Marceau, à Mons-en-Barœul.

Le sous-officier était fiancé avec la fille de ce dernier et les deux amoureux faisaient des projets d'avenir.

Mais la permission était expirée et l'heure de se séparer était arrivée... Que germa-t-il alors dans le cerveau du petit tirailleur ?

Est-ce le regret de quitter celle qu'il aimait où l'appréhension de revoir la terre d'Afrique ? Toujours est-il que Duponselle transporta ses bagages dans un endroit que l'on ignore puis rentré chez son oncle, il s'enferma dans les water-closet et il se tira une balle de revolver dans la tempe. La mort fut instantanée.

Le commissaire de police de Mons-en-Barœul a ouvert une enquête sur les causes du suicide du tirailleur.

Le scandale de Bailleul

L'EX-MAIRE NATALIS DUMEZ SERA INTERROGÉ DANS 8 JOURS

Hier matin, M. Delattre, juge d'instruction à Dunkerque, a reçu la visite de M. Besques, contrôleur général des Régions libérées, qui n'a fait au magistrat aucune déclaration intéressante.

Il lui a dit, cependant, que le contrôle des actes de Natalis Dumez se poursuivait normalement et durerait longtemps encore.

M. Delattre a envoyé de tous côté des commissions rogatoires. A leur retour, Dumez sera interrogé. Ce sera vraisemblablement à la fin de la semaine prochaine.

UN ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE MARLES

Hier matin, vers 4 heures 30, M. Albert Gallet, occupé au puits N° 7 des Mines de Marles, a été tué au cours de son travail.

Le malheureux, qui habitait les corons Saint-Nicolas, hameau de Cauchy-la-Tour, était père de quatre enfants.

Pour la famille nombreuse Valenduc de Verlinghem

NEUVIEME LISTE

Anonyme de Tourcoing	20 fr.
Sept ouvriers de la Brasserie Roussel Houplines	25 »
Une mère pour la guérison de son fils	10 »
Une Parisienne qui aime Lille	10 »
Une famille compatissante d'Avesnes-les-Aubert	25 »
Monsieur et Mademoiselle Ducatillon, vendeuse du « Réveil du Nord », à Fâches-Thumesnil	25 »
Pour la santé de ma petite fille	25 »
Pour la santé et le bonheur de notre chère Eliane, son bon papa et sa bonne maman, rue Palmiers, Mouscron	50 »
Madame Roger Coutelier, à Escautpont	10 »
Truffier, vendeur du « Réveil du Nord » et sa clientèle	16 »
Mariage Hourdeau-Dubois, à Marly quête faite	24 fr. 15
	240 fr. 15

Les habitations à bon marché et la loi Ribot

Nous croyons utile de signaler aux personnes désireuses de devenir propriétaires de leur maison en profitant des dispositions de la Loi Ribot que par une récente décision, la Commission d'attribution des prêts a fait savoir qu'elle permettait aux Sociétés de Crédit Immobilier de consentir des prêts, en vue de l'acquisition de maisons et qu'ainsi l'activité de ces sociétés ne serait plus limitée aux constructions de maisons.

Cette Commission qui fonctionne au Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale a voulu manifester l'intérêt qu'elle porte aux travailleurs prévoyants en les autorisant à acquérir des maisons parce que cette opération est parfois moins onéreuse et moins longue qu'une construction.

Les conditions des prêts qui seront consentis à cet effet seront les mêmes que dans le cas de construction.

L'ETAT A REMBOURSE 900 MILLIONS A LA BANQUE DE FRANCE

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France, publié hier, montre que **l'Etat a remboursé 900 millions sur son compte-avances, mais que le chiffre de la circulation-billets s'est accru de 199.333.785 francs.**

L'EXTENSION DU SERVICE D'ANTHROPOLOGIE DANS LES PRISONS DU NORD

La Commission de surveillance de la Maison centrale d'arrêt de Lille et de la prison cellulaire de Loos, s'est réunie à la Préfecture du Nord, sous la présidence de Me Carpentier, avocat.

Après avoir examiné diverses questions d'ordre intérieur, la Commission a envisagé l'extension à la Maison Centrale du service d'anthropologie qui fonctionne actuellement pour les détenus de la prison cellulaire.

L'inauguration même de ce service ferait l'objet, en fin d'année d'une manifestation spéciale.

DEUX AVIATEURS ITALIENS TENTENT DE BATTRE LE RECORD DE DURÉE

On mande de Rome qu'hier matin à 5 h. 15, l'avion « S. 64 », piloté par le major Delprète et Ferrarin, a pris son vol, pour tenter de battre le record mondial de distance et de durée. Les deux aviateurs effectuent leur tentative sur un circuit fermé de 175 kilomètres de long, situé le long de la côte Tyrrhénienne entre Torre Flavia et le Sémaphore d'Anzio.

La fin du conflit aux usines Sion d'Halluin

LES TRAVAILLEURS EN GRÈVE REPRENNENT LEUR TRAVAIL

La ville d'Halluin est calme, en cette matinée qu'un joyeux soleil éclaire. Et un étranger qui y viendrait, attiré par sa campagne environnante, d'une exceptionnelle fertilité, ne soupçonnerait pas qu'ele est, périodiquement, convulsée de frémissantes passions, et qu'elle compte, à elle seule, un nombre élevé de conflits du travail.

Cependant, dans les rues, où rien d'anormal n'attire le regard, où tout revêt un honnête aspect de vie régulière, on peut être surpris de rencontrer de nombreuses patrouilles de gendarmerie qui, sans cesse, à pied ou à cheval, parcourent les rues de la cité industrielle.

Nous savons, nous, que les 110 gendarmes qui y sont cantonnés, venus depuis des mois, d'Alençon, de Chateauroux, de Saint-Lô, ont la mission de maintenir l'ordre. Mission facile, car l'ordre n'a jamais été troublé.

LA GRÈVE EST TERMINÉE

Car, la grève est terminée. Sur la porte d'entrée de l'usine Sion frères, rue Pasteur, 22, nous avons pu lire, en effet, l'avis suivant, qui y est apposé :

AVIS A NOTRE PERSONNEL

L'intervention des Anciens Combattants a eu pour résultat de faire cesser le différend entre nous et notre personnel.

Toutefois, la plupart de nos métiers étant démunis de leur chaîne, nous devons fixer **la reprise du travail au vendredi 1er juin** pour les ouvriers et ouvrières de la filature, du retordage, de l'ourdissage, du rentrage et de l'apprêt au mouillé.

La reprise du travail, pour les ouvriers tisserands, **aura lieu le lundi 18 juin.** Si la reprise peut avoir lieu avant cette date, les ouvriers tisserands en seront avisés. La reprise des ouvrières épailleuses et piquières **sera fixée après le 18 juin.**

Signé : **Etablissements SION Frères.**

AUX SYNDICATS LIBRES

Nous rencontrons, au siège des Syndicats libres, MM. Charlemagne Broutin et Arthur Houte.

La conversation s'engage sur l'origine du conflit et sur la part que chacun a prise et des responsabilités qu'il assume.

La version de MM. Broutin et Arthur Houte est la suivante :

« Dès le début de février, un mécontentement général des tisserands et des épailleuses de l'usine Sion frères, se manifestait. Il était provoqué par la perte de temps et le manque à gagner des travailleurs, qui recevaient des matières premières défectueuses. Comme tout le travail est fait à la tâche, une perte de temps entraîne une diminution de salaires.

Les syndicats respectifs s'émurent de cette situation. Et chacun d'eux exprima, à la Maison Sion, les doléances de ses membres.

Les dirigeants des Syndicats unitaires écrivirent à la Maison Sion, l'informant que si, à une date déterminée, il n'était pas porté de modifications, une grève générale était à craindre avec, comme point de départ, le 23 février.

Les syndicats libres s'entremirent directement avec les industriels, pour tâcher de trouver un terrain d'entente.

Or, il n'était tenu aucun compte de l'intervention des syndicats unitaires. Par contre, les syndicats libres auraient reçu l'assurance verbale, que les compléments de salaires seraient accordés au personnel lésé avec rétroactivité. Ces compléments visaient ceux qui ayant travaillé une matière première défectueuse, n'avaient pas atteint la base horaire normale.

MM. Sion s'engageaient, en outre, à indemniser les tisserands ayant dépassé la base horaire, non en tenant compte du tarif, mais de la moyenne des salaires antérieurs. Le même engagement aurait été pris en ce qui concerne les épailleuses.

Le conflit paraissait donc, au dire des syndicats libres, devoir ne pas éclater. En raison de ces assurances, ils croyaient que le travail ne cesserait pas.

AU SYNDICAT UNITAIRE

Or, les syndicats unitaires font entendre une autre version. C'est M. Declercq qui nous reçoit et veut bien nous renseigner.

D'abord, nous dit-il, sur une population de 14.000 habitants, que compte la ville d'Halluin, il y a 5.000 syndiqués. La plupart sont affiliés à la C. G. T. U. et cette force ne saurait être méconnue par personne.

Fin janvier, les ouvriers se plaignent de travailler des matières de qualité si mauvaise qu'ils ne gagnent plus leur vie.

Epailleuses et tisserands ont beau se dépenser avec le courage au labeur qu'on se plaît à leur reconnaître, leur travail à la tâche n'atteint pas le salaire horaire normal. De plus, la Maison Sion avait, à la faveur du chômage, supprimé la prime de 0,45 à l'heure, pour arrêt du métier par suite de casse et d'attente à trame.

Nous avons écrit à la Maison Sion. Elle n'a pas daigné nous répondre. Elle n'a même pas voulu entendre ses ouvriers.

La grève fut donc décidée, devant cette attitude, pour le 23 février.

Or, comme les syndicats libres prétendaient avoir obtenu satisfaction, nous avons fait appel à M. Vandame, inspecteur du travail et, pour être pleinement éclairés, nous avons décidé de retarder le conflit de huit jours.

Le 29 février, M. Vandame aurait transmis une lettre de la Maison Sion qui, au dire des dirigeants des syndicats unitaires, prouvait à l'évidence que satisfaction n'était pas obtenue. Et ce fut la grève.

Les ouvriers affiliés au syndicat libre se rendirent au travail, au nombre d'environ 400. L'usine Sion occupe 1.200 ouvriers. A midi, il y eut des défections ; le lendemain, le mouvement de grève s'amplifiait, pour être général le 3 mars.

Depuis, cela dure.

VERS UNE ENTENTE

Nous avons fait entendre les deux versions. Voilà trois mois que le travail a été suspendu et rien ne faisait prévoir que la situation devait cesser, quand, pour la première fois, à notre connaissance, une intervention assez inattendue se produisit : celle des Anciens Combattants.

On connaît les faits.

L'Amicale Halluinoise des Anciens Combattants, par la voix de M. Dausset, son président, faisait appel, à la date du 28 mai, aux sentiments d'humanité de MM. Sion frères :

« Depuis trois longs mois, disait-il, plus de 3.000 personnes vivent dans des conditions pénibles, privées qu'elles sont du salaire du chef de famille, du frère ou de la sœur.

« Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule question qui vous sépare de votre personnel : celle de 0,45 à l'heure qui sont réclamés en cas d'attente de trame. Les syndicats unitaires en font la condition de la reprise du travail de leurs syndiqués... Il semble donc que votre personnel est unanime à désirer que vous rétablissiez cette prime que vous aviez déjà accordée il y a quelques années. Et cette prime, étant donné les perfectionnements de votre usine, ne représenterait pas, pour vous, une charge supérieure à 2.000 francs par an »

Et M. Dausset invoquait les secours de conflit, le marasme du commerce, etc...,

Il concluait en disant qu'il y avait pour MM. Sion un beau geste à accomplir. « Vous aurez, terminait-il, accordé par humanité, ce que vous avez refusé à d'autres par la lutte ».

Ce langage a été entendu.

MM. Sion transmettaient la lettre des Anciens Combattants à M. Désiré Ley, administrateur du Consortium de l'Industrie Textile.

Celui-ci répondait :

« Nous notons que cette intervention a eu lieu sans aucune influence syndicale et qu'il n'est fait appel qu'au bon cœur et à la générosité de M. Robert Sion.

» Dans ces conditions, ajoutait-il, nous ne nous opposons pas à ce que vous donniez satisfaction à la demande des Anciens Combattants d'Halluin ».

On a vu, par l'affiche apposée à la porte de l'Usine Sion et dont nous donnons le texte, au début de cet exposé, que la reprise du travail est acceptée par les patrons.

Nous avons eu, du reste, confirmation de la nouvelle par M. Declercq, secrétaire des syndicats unitaires.

Une lettre reçue de M. Gervois, inspecteur divisionnaire du Travail, l'informe en effet ainsi :

« Avez satisfaction sur tous les points.

A la suite d'une conversation avec M. Désiré Ley, je puis :

Confirmer les déclarations du Consortium du 31 mars ;

Confirmer les déclarations aux délégations ouvrières du 10 avril ;

Confirmer le rétablissement de la prime de 0,45 à l'heure et la reprise en bloc du personnel.

Aucune sanction se sera prise.

Ainsi se termine un conflit qui a duré plus de trois mois.

Une réunion, tenue à la Maison du Peuple d'Halluin, a vu un accord unanime. La reprise du travail a été décidée d'enthousiasme.

L'Usine de la Marlière, qui était en grève, par solidarité, les métiers n'étant pas dégarnis, va reprendre son activité immédiatement.

Tout le monde est donc content. L'initiative des Anciens Combattants d'Halluin est un acte qui marquera dans la vie sociale. Il peut être à l'origine d'une orientation nouvelle du mouvement ouvrier.

Les gendarmes, qui sont loin d'avoir les douceurs de la vie de famille, ne sont pas les derniers à se réjouir de la fin de ce conflit. — **E. B.**

Un drame conjugal près de Saint-Quentin

UN HOMME BLESSA GRIEVEMENT SA FEMME A COUPS DE FUSIL ET SE FIT JUSTICE

A la suite d'une scène de ménage, Mme Léontine Deoust, épouse Soufflet, demeurant à Régny, avait abandonné le domicile conjugal et s'était réfugiée chez ses parents.

Son mari, qui avait, en vain, tenté de la ramener auprès de lui, s'arma d'un fusil et trouvant la fugitive dans le jardin, il tira sur elle plusieurs coup de son arme, la blessant grièvement. Il s'enfuit ensuite.

La gendarmerie qui s'était mise à sa recherche retrouva dans un fossé le cadavre du mari meurtrier, qui s'était fait justice.

Un Chinois qui voulait forcer une femme à avaler de l'opium a été arrêté à Dunkerque

C'EST AUSSI UN AGENT DU KUOMINTANG

Ayant fait la connaissance d'une fille soumise, Marguerite Pecheteau, le Chinois Lan You Ten emmenait cette dernière chez lui, 12, rue Nieuport, à Dunkerque.

Dans l'après-midi, vers 13 heures, le Céleste proposa une sortie à sa nouvelle amie, puis alla lui acheter un chapeau.

Une gentillesse en vaut une autre. Marguerite Pecheteau l'invita chez elle. Comme l'invité faisait durer par trop sa visite, la fille prétexta, pour l'éloigner, une migraine soudaine.

Lan You Ten l'invita alors à avaler, pour la guérir, une boulette d'opium, ce que refusa naturellement la jeune Marguerite. On vit alors le jaune se fâcher et tenter de faire avaler de force l'horrible boulette.

Aux cris de peur poussés par la malheureuse, on accourut, et, comme la police fut mise au courant des agissements de l'individu, on s'empara de ce dernier qui fut d'abord conduit au poste du 2e arrondissement.

UNE PERQUISITION FRUCTUEUSE

M. Jammet, commissaire de police, voulut sur-le-champ se rendre compte de la qualité du Chinois, qui se disait docteur en médecine en Chine, et avec le concours de la Sûreté, opéra une descente domiciliaire au 12 de la rue Nieuport. Il découvrit dans la chambre du Chinois des boulettes brunâtres, une balance de précision, une aiguille à injections hypodermiques, etc..., puis aussi des papiers écrits en chinois et qui devaient être précieux à en juger l'alarme qu'apportait leur découverte chez le soi-disant docteur. Parmi ces papiers se trouvait également la photographie du révolutionnaire Chu-Nia-Tsu.

Interrogé, Lan You Ten a fini par avouer qu'étant né à Canton, il était venu en France voici cinq mois, et directement à Dunkerque, pour recruter le plus d'adhérents possibles au Kuomintang, dont le siège est à Paris, 11, rue des Ecoles. C'est une organisation qui s'étend sur l'Europe entière.

Lan You Ten recevait pour cette société révolutionnaire toutes les cotisations.

En présence de ces faits, M. Camille Sangrain, commissaire central de police, a téléphoné à la Sûreté générale à Paris pour signaler la présence à Dunkerque de cet extraordinaire individu et demander à ce sujet tous détails complémentaires.

Le voyage de M. Baldwin dans notre région

LE PREMIER MINISTRE ANGLAIS A ARMENTIÈRES, FLEURBAIX, NEUVE-CHAPELLE, ETC...

Nous avons annoncé hier l'arrivée de M. Baldwin dans notre région. Le premier ministre anglais, venant de Calais, avait franchi la frontière belge mercredi après-midi à Steenvoorde pour se rendre à Ypres. Il était accompagné de Mme Baldw